



AUX PARENTS DES PASSE-PARTOUT 2023-2024 ENFANTS DE 2.5 ANS REVOLUS

Chers parents,

La rentrée des Passe-partout aura lieu le **lundi 28 août 2023**. Voici les horaires des accueils :

Lundi de 8h15 à 11h30 et/ou

Mardi de 8h15 à 11h30 et/ou

Jeudi de 8h15 à 11h30 et/ou

Vendredi de 8h15 à 11h30

Si le nombre d'inscrit le permet, nous allons rouvrir l'accueil du lundi dès la rentrée. Nous vous tiendrons au courant au plus vite et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus de renseignement sur l'ouverture de cette matinée ou pour toute autre question.

Un accueil progressif est proposé pour vous permettre d'arriver entre 8h15 et 8h30.

- ⇒ Le bulletin d'inscription pour les nouvelles inscriptions se trouve en ligne à l'adresse www.maisondudesert.ch/inscription-pp. Pour pouvoir vous garantir des places le/les jour/s choisi/s, merci de le compléter le plus rapidement possible.
- ⇒ Si votre enfant est déjà inscrit aux Passe-Partout cette année (2022-2023) et qu'il est en âge de continuer, nous vous garantissons sa place pour l'année suivante. Nous vous remercions de nous communiquer au plus vite, mais au plus tard d'ici au 15 juin 2023 toute modification ou désinscription.

Pour les parents qui ne connaissent pas notre fonctionnement, voici tout d'abord quelques points qui peuvent vous intéresser :

1. QUE PEUT FAIRE VOTRE ENFANT AUX PASSE-PARTOUT ?

- Il peut profiter d'avoir un contact régulier et prolongé avec la nature. Depuis l'an dernier nous passons plus de temps dehors et ce, par n'importe quelle météo.
- Il est libre de choisir ses activités : jeux, activités artistique, peinture, observation de la nature et des animaux, etc...
- Il participe aux activités collectives comme l'accueil, les chants, les promenades et le goûter.
- Notre travail consiste aussi à amener l'enfant vers une autonomie progressive à travers toute une panoplie d'activité que nous ferons autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Il est aussi important, pour l'épanouissement de votre enfant, de pouvoir le laisser jouer avec les copains, de le laisser observer et découvrir le lieu.
- Au printemps, nous terminons l'année par une sortie pour les enfants qui rentreront à l'école enfantine quelques semaines plus tard, expérience qui s'est révélée être riche pour chacun les années précédentes.

Quatre monitrices s'occupent de vos enfants tout au long de l'année. Elles bénéficient du soutien et de l'encadrement de l'équipe d'animation.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Pour venir aux Passe-Partout, votre enfant devra avoir un petit sac contenant :

- Une boisson (chaude en hiver)
- Des vêtements de rechange (dans un sac étanche)
- De la crème solaire si besoin
- Des gants de rechange lorsqu'il fera froid
- Des pantoufles

Il devra également avoir sur soi :

- Des habits qu'il/elle a le droit de salir
- De bonnes chaussures / bottes selon le temps
- Un pantalon et une veste de pluie selon le temps
- Une casquette ou un bonnet
- Des gants selon le temps

Marquez, s'il vous plaît tous ses effets personnels. D'avance merci !

Nous servons à chaque fois un petit goûter (donc ne lui donnez rien à manger pour ses dix heures).

Pour éviter les accidents ou autres maladroites involontaires, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre des informations utiles concernant la santé de votre enfant (allergies, problèmes digestifs ou physiques, etc.).

Nous sommes labellisés « Youp'la bouge » afin de favoriser le mouvement des enfants. Comme nous sortons régulièrement, merci de leur mettre des habits en adéquation avec la météo.

Si votre enfant est malade ou que vous souhaitez nous transmettre une information et que personne ne répond au téléphone de la Maison de Quartier, vous pouvez laisser un message sur le natel des Passe-Partout au 076/459.90.49

Rencontre avec les parents :

Tout au long de l'année, quelques rencontres sont au programme entre les parents, les monitrices et l'équipe d'animation (avec ou sans les enfants)

Nous vous communiquerons les dates en temps voulu.

Nous nous réjouissons de vivre cette année avec vous. Dans l'intervalle, nous restons bien sûr à votre entière disposition pour tout autre renseignement.

Recevez nos meilleures salutations
Au nom de l'équipe d'animation et des monitrices

Muriel Amato et Eric Delessert

CONDITIONS GENERALES

Les Passe-Partout sont ouverts selon les périodes scolaires. Si vous prenez des vacances à un autre moment, merci de nous en informer. Il en va de même pour toute autre absence de votre enfant.

L'inscription de votre enfant se fait pour l'année complète pour une, deux ou trois matinées par semaine.

Les prix des Passe-Partout sont calculés sur la base d'un forfait annuel qui représente le budget minimum de fonctionnement par année et par enfant. Aucune réduction ne peut être accordée si vous prenez vos vacances à une autre période.

Cependant, nous sommes prêts à discuter en cas de maladies (à partir de 6 semaines) ou pour un motif social.

La facturation des Passe-Partout se répartit en quatre périodes, les factures vous seront adressées au début de chaque période

- Période 1 (7 semaines) :
de septembre à octobre : du 28 août au 13 octobre 2023
- Période 2 (8 semaines) :
de novembre à décembre : du 30 octobre au 22 décembre 2023
- Période 3 (11 semaines + 1 de vacances) :
de janvier à Pâques : du 8 janvier au **jeudi** 28 mars 2024
- Période 4 (10 semaines) :
de Pâques à fin juin : du 15 avril au 21 juin 2024

Les factures sont à payer dans les 20 jours. Si celles-ci ne sont pas réglées 15 jours avant le début de la période suivante, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de votre enfant sans délai de préavis.

En cas d'inscription ou désinscription en cours d'année, un décompte des semaines dues sera effectué afin de correspondre au nombre de jour où votre enfant est inscrit.

Vous avez une débite de 6 semaines (hors vacances scolaires) en cas de résiliation du contrat d'inscription en cours d'année.

Dans tous les cas, les 6 premières semaines d'inscription sont dues.

L'inscription est automatiquement renouvelée d'année en année. Si vous ne désirez pas renouveler l'inscription pour l'année scolaire suivante, une résiliation par écrit doit impérativement nous parvenir avant le 15 juin, sans quoi la débite des 6 semaines est applicable.

La matinée d'accueil coûte 20CHF pour les membres et 25CHF pour les non membres.

Tableau de facturation (pour lausannois) 2023-2024 :

Tarifs membres

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
1 ^{ère} période	120 CHF	140 CHF	140 CHF	140 CHF
2 ^{ème} période	160 CHF	160 CHF	160 CHF	160 CHF
3 ^{ème} période	220 CHF	220 CHF	220 CHF	200 CHF
4 ^{ème} période	180 CHF	200 CHF	180 CHF	180 CHF

Tarifs non-membres

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
1 ^{ère} période	150 CHF	175 CHF	175 CHF	175 CHF
2 ^{ème} période	200 CHF	200 CHF	200 CHF	200 CHF
3 ^{ème} période	275 CHF	275 CHF	275 CHF	250 CHF
4 ^{ème} période	225 CHF	250 CHF	225 CHF	225 CHF

Les prix varient en fonction des jours fériés suivants pour lesquels il n'y a pas d'accueil : Lundi du jeûne, vendredi Saint, jeudi et vendredi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte. Les autres fériés (Noël, Pâques et 1^{er} août) ne tombent pas sur des jours d'accueil.

Attention, les personnes extérieures à la commune de Lausanne paieront un supplément de 20%.

Le prix des activités annexes n'est pas compris dans ce forfait.

Association

L'Association de la Maison de Quartier du Désert est gérée par des habitants bénévoles. L'Association touche une subvention globale de la Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL) qui est elle-même subventionnée par la Ville de Lausanne. Le personnel des Passe-Partout ne peut malheureusement pas être financé par cette subvention, ce sont donc vos contributions et un soutien de l'Association qui permettent aux Passe-Partout d'exister depuis plus de 50 ans.

En devenant membre, vous soutenez les valeurs portées par l'Association et son envie d'intégrer les familles avec des enfants en âge préscolaire dans le quartier.

La cotisation annuelle par famille est de Fr. 25.00 minimum.